

Réunion 13 octobre 2020 à Varennes-Vauzelles

---

Présidence : Mme Françoise VALLET

---

Membres présents : MM. ALDAX, ATERO, BERFORINI, BUCHETON, DUFLOUX, FRANCE, LAVALETTE, MAY, MEIGNEN, NOGUES, PONSONNAILLE

---

Membres excusés : Mmes BEAURENAUD, GALVAING-GAUTHIER, MM. BASTIEN, BOITIER (pouvoir D. ATERO), BONDOUX, FONTENIAUD (pouvoir à F. VALLET), LEJEUNE (pouvoir à B. MAY).

---

Membre invité présent : Mme CELLUCCI

---

Membres invités excusés : MM. ARCHAMBAULT, LEMERCIER, TREPKA

---

## 1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe 1.

## 2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe 1.

## 3. ADOPTION PV

- ➔ Comité de Direction du 2 septembre 2020 paru sur le site internet du District le 17 septembre 2020.
- ➔ Comité de Direction du 6 octobre 2020 (réunion électronique) paru sur le site internet du District le 7 octobre 2020
- ➔ Bureau du Comité de Direction du 6 octobre 2020.

Extrait PV :

### **FUTSAL**

*Suite à la pandémie du Coronavirus, de nombreuses incertitudes apparaissent quant à la possibilité de faire disputer des plateaux :*

- *Disponibilité des gymnases*

- Problèmes de vestiaires
- Problèmes sanitaires
- Beaucoup de monde dans le gymnase, notamment en catégories jeunes, du fait du nombre d'équipes et de l'accompagnement des parents.

*Il semble donc beaucoup plus sage de ne pas jouer avec la santé de nos joueurs et de ne pas créer des foyers d'infection.*

*Aussi, les membres du Bureau proposeront aux membres du Comité de Direction (CD du 13/10/2020) de suspendre, pour cette année, les compétitions Futsal organisées dans le District.*

Après divers échanges, les membres du Comité de Direction votent à la majorité des voix (14 pour / 1 abstention) de suspendre les coupes Futsal seniors et jeunes pour la saison 2020/2021.

Suite à cette décision, Alain BUCHETON déclare qu'il n'est pas judicieux d'accepter la tenue de plateaux en salle pour les catégories du foot animation, selon les mêmes raisons précitées ci-dessus.

Il est donc proposé aux membres d'interdire la tenue de plateaux en salle. Après passage au vote, cette décision est actée à la majorité des voix (13 pour / 2 contre).

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

## 4. INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

### 4.1 Point COVID **Pour vaincre ce virus, respectons les autres !**

**AG Districts et Ligues** : dès lors que les conditions sanitaires le permettent, il faut tout mettre en œuvre afin de tenir les A.G. physiquement et ainsi favoriser le débat démocratique. En tout état de cause, ces A.G. se doivent de respecter les conditions sanitaires légales ou règlementaires. Note de la Direction Juridique FFF sur la tenue des AG (Annexe 1).

**Le Collège des Présidents de Districts** du 14 novembre sera dématérialisé et reporté sans doute au lundi 16 novembre de 18h à 20h.

**Coupe Nationale Futsal** : il faut jouer quand cela est possible les tours départementaux et régionaux. En cas de difficulté, la priorité sera donnée au Championnat Futsal.

### 4.2. BUREAU LBFC ET DOSSIER INFORMATIQUE

Lors du Bureau de la LBFC du 22 septembre, Cyril MANDARD (FFF-DSI) a présenté le dossier MPLS (Multi Protocol Label Switching). Il s'agit de rendre les Centres de Ressources (Ligues et Districts) indépendants d'un point de vue informatique vis-à-vis de la Fédération. Ce processus nécessite la mise à jour du parc informatique avec des investissements divers (matériels, logiciels, box, ...).

Un contact sera pris dans les prochains jours entre la DSI et les Districts qui sera le point de départ de la mise en place du dossier MPLS (état des lieux). L'échéance fédérale est fixée à Juin 2021 sauf dérogation exceptionnelle.

Ce dossier suggère un pilotage ainsi qu'un suivi régulier au niveau de sa mise en œuvre au niveau des 8 Centres de Ressources du territoire. Aussi, il a été acté à la majorité de recruter un Correspondant Informatique pour suivre notamment ce projet. Ce poste sera mutualisé au niveau du territoire entre la Ligue et les Districts. Aussi, la Convention de Service sera dénoncée à la prise de fonction de cette personne ressource.

### 4.3. SERVICES CIVIQUES

- Agrément DDCSPP : mission Lutte contre les incivilités : suite à l'appel à candidatures pour l'embauche d'un emploi « service civique » au sein du District, c'est la candidature de Chloé GUILLAUDAT qui a été retenue.  
Elle prendra sa fonction demain mercredi 14 octobre. Alain ALDAX sera son tuteur.
- Agrément FFF : développement du PEF. Un appel est lancé avec un début de mission envisagé le 3 novembre.

### 4.4. LICENCES

La Présidente fait un rapide point sur les licences. Elle évoque la pandémie et une situation qui se dégrade dans certains territoires. Les statistiques licences s'en ressentent puisque à ce jour les chiffres ne sont pas très encourageants, notamment dans les catégories jeunes du football d'animation. Certains parents expriment une grande inquiétude pour la reprise sportive de leurs enfants.

Au niveau du DNF, à la date du 12 octobre 2020, le District enregistre 5208 licenciés contre 5345, soit 137 de moins qu'à la même date la saison passée (-2,56%).

### 4.5. FNS (Fonds National de Solidarité)

Françoise VALLET fait un point sur le FNS

- Chaque club amateur (sauf groupement), s'il en a fait la demande via Footclubs, s'est vu attribuer (ou le sera ces jours-ci) une somme de 10 € par licencié.

Une relance a été exercée auprès des retardataires suivie d'autres si besoin par téléphone et/ou mail.

#### FNS : fonctionnement

Chaque club amateur percevra 10€ par licencié.

Cette somme n'a pas été versée directement aux clubs (ni chèque, ni virement). Elle a été créditée sur les comptes Ligue et District des clubs qui ont rempli le questionnaire sur FootClubs.

Elle est apparue dans le crédit des comptes clubs Ligue et District soit le 01/09, soit le 30/09, soit apparaîtra le 15/10 en fonction de la date de réponse au questionnaire.

La répartition s'est faite par moitié entre le crédit Ligue et District.

Au niveau du DNF, tous les clubs éligibles ont bien répondu au questionnaire.

### 4.6. FAFA

La constitution du fonds de solidarité destiné aux clubs amateurs, doté au global de plus de 30 millions d'Euros, a été en partie alimentée par la réorientation de 8 millions d'Euros en provenance des enveloppes FAFA transport et infrastructures.

Aussi, lors de sa séance du 4 septembre dernier, le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a été amené à statuer sur le montant des enveloppes allouées aux ligues régionales au titre de la saison 2020-2021 pour tenir compte de cet élément de contexte important. Le BELFA a donc pris les quatre décisions suivantes

- Mise en place d'une enveloppe régionale unique (Équipement et Transport) calculée sur la base des enveloppes régionales de la saison précédente ;
- Révision possible de l'enveloppe au 31/12 en fonction de l'impact économique du Covid sur l'activité de la FFF.

Les montants attribués sont donc des montants garantis, susceptibles d'être révisés à la hausse au 31/12 si le contexte de l'activité s'améliore.

Ainsi, l'enveloppe nationale pour les projets d'équipement et transport se portera à 4 millions d'Euros. L'enveloppe unique réservée à notre LBFC pour la saison 2020/2021 s'élève ainsi à 257 000 € soit 39% du montant alloué en 2019/2020, sous réserve de la révision possible au 31/12.

Il est donc recommandé de prioriser les dossiers, en traitant en premier lieu ceux en cours d'instruction au sein de la LBFC depuis la saison 2019-2020 et en privilégiant les natures de projet structurantes pour le développement des clubs.

#### **4.7. OPÉRATION « CLUBS MOINS DE 100 LICENCIÉS »**

Cette opération a été mise en place par le comité exécutif de la FFF lors de sa séance du 4 Juin dernier pour soutenir la reprise d'activités de ses clubs et faire face aux répercussions économiques de la crise lors du démarrage de cette nouvelle saison.

35 clubs en ont bénéficié. Les clubs traditionnels avec jeunes (U6 à U13) recevront 20 ballons taille 4 et 8 chasubles. Les clubs traditionnels sans jeunes (U6 à U13) recevront 10 ballons taille 5, 1 ballon Magia et 10 chasubles. Les clubs loisirs recevront 10 ballons taille 5 et 8 chasubles.

La remise des dotations se fera au siège du DNF le samedi 24 octobre 2020 de 09h30 à 11h00.

## **5. POINT FINANCIER DISTRICT**

### **5.1. POINT SUR LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019/2020**

Guy LAVALETTE présente les comptes clos au 30 juin 2020 pour l'exercice 2019/2020 et indique que le total des charges de l'exercice est de 390.901,61 €, le montant des produits est de 395.689,83 €, ce qui dégage un solde positif de 4.788,22 €.

Il déclare que la réunion avec le cabinet d'audit a eu lieu le mardi 22 septembre 2020 en présence de Madame Caroline CELLUCCI et Monsieur Benjamin HABAULT.

Françoise VALLET et Guy LAVALETTE en profitent pour présenter Mme Caroline CELLUCCI, commissaire aux comptes, présente pour ce CD et lui donnent la parole.

### **5.2. INTERVENTION DE MME CELLUCI, COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Madame Caroline CELLUCCI remercie le Trésorier pour l'accueil chaleureux qu'il lui a réservé lors de cette réunion. A cette occasion, elle indique avoir contrôlé si les procédures mises en place étaient bien appliquées concernant notamment les achats et les frais de déplacement. Elle déclare n'avoir aucune remarque à formuler et annonce qu'elle certifierait les comptes du District sans réserves lors de l'Assemblée Générale fixée le 31 octobre prochain.

Françoise VALLET et Guy LAVALETTE la remercient sincèrement.

Les comptes présentés par le Trésorier sont alors validés à l'unanimité.

Guy LAVALETTE propose d'affecter le résultat de l'exercice 2019/2020 en augmentation des réserves de l'association qui s'élèveront à un montant de 435.541,95 € (430.753,73 € + 4.788,22 €).

Cette proposition est actée à l'unanimité.

### 5.3. VALORISATION COMPTABLE DU BENEVOLAT

Guy LAVALETTE indique que la réforme du plan comptable associatif impose la valorisation du bénévolat dans les comptes. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, la ligue et les districts auront obligation de valoriser le bénévolat au niveau de leurs comptes au 30 juin 2021. Le temps passé par les bénévoles sera désormais comptabilisé sur les fiches des états de présence.

De ce fait, il annonce qu'il a dû modifier le budget prévisionnel en intégrant cette valorisation. Celui-ci est validé à l'unanimité (voir annexe).

### 5.4. SITUATION DES CLUBS A CE JOUR

Guy LAVALETTE indique que le premier appel de fonds sera adressé aux clubs à la fin du mois d'octobre et que ceux qui rencontraient des difficultés ont honoré leurs échéanciers.

Un club sera contacté téléphoniquement pour non-paiement du reliquat de la saison passée.

## 6. POINT SUR LES COMPETITIONS

### 6.1 AU NIVEAU SENIORS

#### 6.1.1. Seniors

A ce jour, il y a quatre rencontres de retard. Trois sont programmées le 18 octobre, une le 1<sup>er</sup> novembre 2020. Le championnat Départemental 1 est à jour.

#### 6.1.2. Vétérans

Joseph BERFORINI indique que le critérium vétérans se déroule normalement.

#### 6.1.3. Coupes

Le troisième tour de la coupe du Conseil Départemental se déroulera dimanche 18 octobre. L'entrée en compétition des clubs de Régional 2 et 3 génère quelques problèmes du fait de la qualification de deux d'entre eux en Coupe de France. Trois rencontres sont reportées à une date ultérieure.

La programmation sera effectuée en fonction des résultats du 18 octobre. Il conviendra de tenir compte du tour de coupe de Bourgogne-Franche-Comté repoussé au 1<sup>er</sup> novembre.

#### 6.1.4 Football féminin

Après la mise à jour du dimanche 11 octobre, il reste une rencontre en retard à disputer le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020. Un forfait a été enregistré celui du Cosnois FC contre le SNID 1.

### 6.2 AU NIVEAU JEUNES

#### 6.2.1 Point sur les championnats jeunes

Alain BUCHETON indique que seulement deux rencontres sont remises dans chaque catégorie.

### 6.2.2 Point sur le Foot Animation

Alain BUCHETON annonce que Nicolas TREPKA a transmis un diaporama aux clubs récapitulant toutes les actions organisées jusqu'à la trêve. Il précise que les plateaux du Foot Animation sont diffusés, cette année, sur le procès-verbal de la Commission Sportive Jeunes.

Il souligne l'importance de la distanciation physique sur les plateaux jeunes avec les parents présents.

## 7. ORGANISATION DE L'AG DU 31 OCTOBRE 2020

La Présidente, Françoise VALLET, présente le rétro planning en vue de la préparation de l'Assemblée Générale 2019/2020 qui se tiendra le samedi 31 octobre 2020 à Imphy (salle des fêtes).

Calendrier à respecter :

- ➔ Validation de l'ordre du jour de l'AG et des vœux par le Comité de Direction (ce jour 13-10-20).
- ➔ Publication des comptes rendus d'activité des commissions pour la saison 2019/2020 **le 16 octobre 2020** sur le site internet et le journal électronique.
- ➔ Dossier à adresser aux clubs 15 jours avant, **soit le 16 octobre 2020** (ordre du jour, pouvoir, l'identité des candidats, le programme des candidats, vœux, modifications statuts, comptes, candidatures prochaine AG, plan, etc...) par mail via Notifoot.

Les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE), réunis le 6 octobre dernier, ont déclaré la recevabilité de la candidature de la liste conduite par Madame VALLET Françoise.

Un point est fait sur l'organisation de cette assemblée.

Une visite des lieux aura lieu ce mercredi 14 octobre.

L'installation de la salle sera faite le samedi matin à partir de 7 heures.

Deux bureaux de pointage seront mis en place et gérés par MM. Bernard MAY et Bernard FRANCE et Mmes Cécile TOURNOIS et Anaïs TENAILLE.

Deux urnes seront disposées à une distance d'un mètre afin que les clubs votent en même temps pour l'élection du Comité de Direction et l'élection de la délégation.

Les clubs disposeront d'enveloppes et bulletins de couleur différente pour chaque élection afin de mieux visualiser les 2 scrutins.

Françoise VALLET présente l'ordre du jour de cette assemblée. Après quelques échanges, celui-ci est validé par l'ensemble des membres présents (voir annexe).

Il n'a été reçu aucun vœu.

Aucune candidature n'a été reçue pour l'organisation de la prochaine Assemblée Générale en 2021 pour la saison 2020/2021 (secteur Sud-Ouest). De ce fait, la Présidente a contacté le club de l'ASA Vauzelles qui a accepté cette organisation. Les membres remercient vivement le club de Vauzelles.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

↳ **Alain ALDAX** indique qu'il prépare un comparatif des dossiers disciplinaires sur les 3 dernières saisons qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale.

↳ **Dominique ATERO** annonce que le stage arbitre organisé du 9 au 11 octobre 2020 s'est très bien déroulé : 8 candidats inscrits, 7 présents, 6 reçus (3 jeunes et 3 seniors). Il constate que certains clubs n'ont pas présenté de candidats alors qu'ils sont en infraction au regard du statut de l'arbitrage.

↳ **Joseph BERFORINI** constate que beaucoup de clubs rencontrent des problèmes pour réaliser la FMI et qu'un point sera fait pour connaître les causes de ces échecs. Une formation est envisagée. Il précise que s'agissant du critérium féminin la numérotation des maillots va de 1 à 12.

↳ **Alain BUCHETON** déclare qu'il a rencontré avec Anthony ARCHAMBAULT les nouveaux dirigeants du club de St Père qui rencontrent de grandes difficultés dans la gestion de leur association. Afin de leur venir en aide, les techniciens ont proposé de leur fournir des séances d'entraînement et tous documents ou procédures susceptibles de leur faciliter la tâche.

↳ **Patrick DUFLOUX** annonce qu'il a établi, en concertation avec les membres de sa commission, une alternance de la présence de chacun (Covid).

↳ **Bernard FRANCE** indique que l'annuaire est en fin d'élaboration et qu'il partira à l'impression après les élections.

↳ **Jean-Claude MEIGNEN** établit un rapide point sur les clubs en infraction au regard du statut de l'arbitrage.

↳ **Christophe NOGUES** déclare avoir suivi une visioconférence sur l'opération « Club lieu de vie », opération visant à donner des outils aux clubs pour fidéliser leurs licenciés, les familles des licenciés mais aussi pour diversifier leurs activités. Les clubs du Snid et Sud-Loire-Allier 09 ont été sélectionnés pour la saison 2019/2020 et le FC Nevers 58 pour la saison 2020/2021.

**Fin de la séance à 21h30.**

**La Présidente du District : Françoise VALLET**



**Les Secrétaires de séance : Bernard MAY et Cécile TOURNOIS**



*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*